

Cumul d'activités par une SASU

Par MorningStar, le 07/03/2022 à 13:31

Bonjour,
J'aimerais avoir votre avis sur une question qui me taraude l'esprit depuis un moment.
Je suis en procédure de création d'une SASU, et ma question serait de savoir si la loi interdit ou pas la société de proposer à la fois ses services aux entreprises (sous forme de conseil et de formation) et aux particuliers (sous forme de tutorat). Sachant que ces services sont dans le domaine des sciences dures.

En vous remerciant.

Par Ablette, le 07/03/2022 à 14:33

Bonjour,

Tant que votre activité correspond à votre objet social vous pouvez la diversifier comme vous le souhaitez.

Par Isidore Beautrelet, le 07/03/2022 à 15:10

Bonjour

Ablette a parfaitement résumé!?